

## Accès à votre dossier médical

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier médical, vous pourrez y accéder selon les modalités suivantes : **en lecture sur place** (à l'USMP) ou **par envoi postal**, qu'après avoir obtenu l'autorisation du directeur de l'établissement pénitentiaire.

(Procédure Accès Dossier patient GHEF-PR-113)

## Accès à vos résultats d'examens

Durant votre période d'incarcération, les résultats des examens complémentaires réalisés vous seront transmis après la validation du responsable de l'unité médicale et paramédicale.

L'équipe soignante vous contactera pour **une remise en main propre** à l'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire.

Une copie sera transmise dans **votre dossier médical** pour le médecin. Les documents originaux vous seront restitués.

## Transmission de votre dossier médical

Si vous ou vos proches êtes en possession de documents médicaux, vous pourrez les transmettre au personnel soignant de l'USMP, sous réserve de recueillir votre consentement.

## Préparation à la sortie

Les équipes soignantes de l'USMP prépareront tous les documents nécessaires pour assurer la suite de votre prise en charge sanitaire.



**L'accès aux soins est un droit pour tous.**

À votre libération, vous resterez rattachés au régime général. Si vous êtes en difficulté pour poursuivre vos soins lors de votre libération, vous pouvez avoir accès à des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

En France, il existe des PASS dans chaque établissement de santé. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des PASS au sein du GHEF.

### ➤ Consultations PASS - GHEF Site de Meaux

- Secrétariat : **01 64 35 35 54**
- Courriel : [secretariatpass.mx@ghef.fr](mailto:secretariatpass.mx@ghef.fr)

#### Accès au public :

- Sur rendez-vous de 9<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>
- Sans rendez-vous de 11<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

### ➤ Consultations PASS - GHEF Site de Marne-la-Vallée

- Secrétariat : **01 61 10 69 15**
- Fax : 01 61 10 72 40
- Courriel : [secretariatpass.mlv@ghef.fr](mailto:secretariatpass.mlv@ghef.fr)

#### Accès au public :

- Du lundi au jeudi de 9<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>30 et de 13<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30.



## USMP

Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire



Pôle Urgences

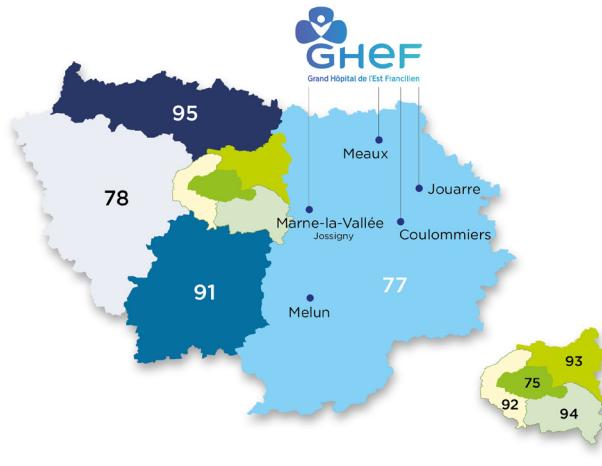
Site de Meaux

**Votre santé est prise en charge dès votre arrivée.**

**Médecine de la Précarité**

## USMP Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire

L'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire est une unité médicale qui est attachée au Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF).



SITE de MEAUX (siège social) : 6-8 rue Saint-Fiacre - BP 218 - 77104 Meaux cedex

SITE de MARNE-LA-VALLÉE : 2-4 Cours de la Gondoire - 77600 Jossigny

SITE de COULOMMIERS : 4 rue Gabriel Péri - 77527 Coulommiers cedex

SITE de JOUARRE : 18 rue Petit Huet - 77264 Jouarre cedex

Notre unité médicale est composée d'**une équipe médicale et paramédicale**.

Si vous avez des problèmes de santé, n'hésitez pas à prévenir le personnel soignant de l'USMP **dès votre arrivée**.

Toutes les informations que vous nous transmettez sont **confidentielles**.

Si vous ne parlez pas français, nous pouvons avoir recours à un service d'**interprétariat agréé**.

Si vous avez une maladie chronique ou si vous avez besoins de soins spécifiques, faites le savoir **dès votre arrivée** au personnel soignant.

**Une équipe soignante vous accompagnera** dans votre projet de soins et nous mettrons tout en œuvre pour remplir nos missions.

## NOS MISSIONS



- **Assurer une prise en charge optimale** dès l'arrivée,
- **Recueillir les informations** nécessaires pour évaluer les besoins de chaque patient,
- **Assurer la continuité des soins,**
- **Promouvoir la santé,**
- **Mettre en œuvre des actions** à visée préventive, diagnostique et thérapeutique,
- **S'inscrire dans une démarche de santé publique,**
- **Mettre en place des dépistages,**
- **Réaliser les examens médicaux** et proposer des traitements adaptés à l'état de santé de chacun.



Tous les soins sont réalisés après avoir recueilli **votre consentement**.



Si vous avez été pris en charge dans un autre établissement de santé, n'hésitez pas à transmettre cette information **aux professionnels de santé** de l'USMP.

Nous mettrons tout en œuvre pour **continuer** votre prise en charge sanitaire et vous proposer des soins adaptés à votre état de santé dès **votre incarcération**.

## Accéder à l'USMP

Nous nous situons au 1<sup>er</sup> étage de la NEF en face du service scolaire.

**L'USMP est ouverte :**

- Du lundi au vendredi tous les jours de 8<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>.
- Les week-ends et jours fériés de 8<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>.

Dès votre arrivée, les professionnels de santé vous accueilleront pour vous proposer des soins adaptés.

Pour la sécurité de vos soins, n'oubliez pas de vous munir de **votre carte de circulation** avant de venir consulter.

## Contacts



Pour toute demande de soins, vous pouvez écrire au personnel soignant de l'USMP et déposer vos courriers dans des boîtes aux lettres sécurisées, réservées à l'USMP et identifiées « GHEF ».

Les boîtes aux lettres sont situées sur votre trajet pour vous rendre en promenade dans chaque bâtiment de détention.

Tous les jours ouvrables, le personnel infirmier de l'USMP récolte dès 8<sup>h</sup> les mots déposés dans les boîtes aux lettres (*il n'y aura pas de réponse au courrier*).

**Selon le degré d'urgence, la personne peut être reçue dans les 24<sup>h</sup> à l'unité médicale pour être évaluée par une infirmière et/ou un médecin (soins non programmés).**